



**Inter-commission réunissant
la commission nationale pré sententielle majeurs
et la commission nationale post sententielle**

**ORDRE DU JOUR
Journée de travail sur Paris**

Mercredi 10 juin 2015

Lieu de travail : Ligue des Droits de l'Homme
138 rue Marcadet 75018 Paris
(Métro : Ligne 12 Lamarck-Caulaincourt)

En présence de :
Thierry LEBÉHOT et Denis L'HOUE,
respectivement Président et Directeur Général de Citoyens et Justice,

Dès 9h30

- Le mot de Thierry Lebéhot, Président,
- Présentation par leur président(e) des actions prioritaires engagées par les commissions nationales pré sententielle majeurs et post sententielles
- L'articulation CJSE/SME :
 - retour d'expérience détaillé de deux associations adhérentes (AYLF – Amiens et ESPERER 95 – Pontoise),
 - partage d'expérience avec les autres associations adhérentes mettant en œuvre de cette mesure,
 - échanges autour des difficultés rencontrées et opportunités à saisir...
- Autres articulations des mesures pré sententielles et post sententielles dans le cadre de la personnalisation de la peine (ESR et aménagements ab initio, projet DAP/Citoyens et Justice relatif à l'accompagnement des personnes condamnées à une contrainte pénale pour conduite en état alcoolique en situation de récidive)
- Préparation du temps de rencontre de l'après-midi avec Madame Isabelle GORCE, Directrice de l'Administration Pénitentiaire et Monsieur Pascal LEROY, Directeur de projet chargé des SPIP:
 - Retour sur le partenariat Citoyens et Justice / DAP
 - Contrainte pénale / Libération sous contrainte : où en est-on ?
 - Place des associations socio-judiciaires dans la réponse pénale (personnalisation de l'exécution des peines)

Déjeuner

13h30 ou 14h00

- Intervention de Madame Isabelle GORCE, Directrice de l'Administration Pénitentiaire, et Monsieur Pascal LEROY, Directeur de projet chargé des SPIP sur la mise en œuvre de la réforme pénale (Contrainte pénale, libération sous contrainte et place des associations)
- Débat avec les associations présentes

16h00

- Retour sur les derniers échanges et définition des perspectives de travail à poursuivre

16h30 – Fin des travaux